

séance du 11 AVRIL 2008

(extraits)



PROGRAMME DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les investissements proposés aux budgets 2008.

Les opérations nouvelles inscrites au budget primitif de la commune sont les suivantes :

➤ **Site Internet** : création du site Internet de la commune sous la responsabilité de Madame Nolwenn TIPHAINE, conseillère déléguée à la communication interne et externe.

➤ **Informatisation de la mairie** : Il s'agit essentiellement de l'acquisition d'un logiciel Visiocarte pour la gestion du cadastre et de l'urbanisme. Ce logiciel intègre les données littérales fournies par la commune, permet la gestion de l'urbanisme avec notamment l'édition des états de fin d'année. Il comprend également un logiciel de dessin pour la création, l'amélioration des cartes, l'intégration de photos, de blocs (panneaux de signalisation....). Son coût, y compris la formation, est de 2 590,00 €hors taxes.

En option, la Commune peut intégrer son Plan Local d'Urbanisme et son règlement pour un montant de 1 500,00 €hors taxes, les différents réseaux au prix de 90,00 €hors taxes par réseau, ainsi que les différentes cartes IGN (Scan 25, Bd Ortho et Bd Alti) également au prix de 90,00 €hors taxes par carte.

➤ **Desserte du terrain communal** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'HABITAT 29 va engager en 2008 une troisième tranche de logements sociaux au lotissement de la Fontaine. Par convention la commune doit prendre à sa charge les travaux de voirie et de réseaux divers. S'agissant des travaux de voirie proprement dits, ne seront vraisemblablement engagés dans l'immédiat que les travaux préparatoires et de terrassement. Les travaux de finition interviendront dans un second temps, peu avant la livraison des logements.

➤ **Enfouissement des réseaux rue des Embruns** : Au marché de voirie 2007 étaient inscrits la réalisation d'un réseau d'eau pluviales et le revêtement de la rue des Embruns. Cette opération avait été abandonnée dans l'attente de l'enfouissement des différents réseaux.

➤ **Extension du réseau au lotissement de la Fontaine** dans le cadre de la troisième tranche de construction de logements sociaux par HABITAT 29.

TAUX D'IMPOSITION 2008

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'augmentation ou non des taux des taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à une augmentation des taux de 1 % pour l'ensemble des taxes.

Les taux applicables en 2008 sont les suivants :

* Taxe d'habitation	:	11,76 %
* Foncier bâti	:	15,05 %
* Foncier non bâti	:	39,00 %

Approuvé à l'unanimité

ASSAINISSEMENT : PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT

Monsieur le Maire expose que l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique stipule que les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées peuvent être assujettis à une participation pour raccordement à l'égout. Cette participation, qui compense l'économie réalisée pour la mise en place d'un assainissement individuel, s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Il précise que le montant actuel de la participation a été fixé par délibération en date du 5 décembre 2003 et propose de le réactualiser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1° - Fixe à trois mille euros (3 000,00 €) le montant de la participation pour raccordement à l'égout pour les constructions neuves et assimilées (maison d'habitation, maison d'habitation annexe distincte de l'habitation principale, immeuble collectif par logement, changement d'affectation suite à permis de construire....)

2° - Précise que pour les immeubles spécifiques autres que les logements et les constructions assimilables les dispositions de la délibération du 25 mars 2005 demeurent en vigueur.

3° - Précise que les modalités de recouvrement de la participation demeurent celles fixées par la délibération en date du 25 mars 2005

Approuvé à l'unanimité

REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Considérant que la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

La présente délibération sera exécutoire

- dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du Plan Local d'Urbanisme ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications ;

- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- décide d'approuver le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente.

Approuvé à l'unanimité

COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par courrier en date du 10 avril, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Cap Sizun a transmis aux communes la liste des commissions et comités consultatifs. Il invite chaque commune à désigner un représentant, délégué communautaire ou élu local, pour siéger dans ces instances de réflexion et de proposition.

Le Conseil Municipal, après concertation, désigne les élus suivants pour le représenter au sein des différentes commissions ou comités consultatifs :

- **Commission des Finances** : DANIEL Alain
- **Commission Economique** : TIPHAINE Nolwenn
- **Comité de pilotage Tourisme** : MEVEL Gérard
- **Comité de pilotage Enfance-Jeunesse et vie associative** : LOUDEAC Muguette
- **Commission Equipements et services** : CARIOU Yves
- **Commission Environnement** : CALVEZ René
- **Commission de suivi du SPANC** : CALVEZ René
- **Comité de pilotage Espaces Naturels** : CALVEZ René

Approuvé à l'unanimité

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jacques VELLY, Conseiller Municipal, a proposé, au nom de sa liste, quelques membres extérieurs pour siéger dans diverses commissions communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, complète comme suit les commissions suivantes :

➤ **Commission Urbanisme** :

Membres extérieurs : BRIANT Jean, LE LAY Bernard, PREISSIG Brigitte

➤ **Commission Travaux (voirie et bâtiments communaux)** :

Membres extérieurs : KERSAUDY Guy, PREISSIG Gilles, ROHOU Jean

➤ **Commission Tourisme, Communication, Développement Economique et Culture** :

Membres extérieurs : BRIANT Jean, SIMON Gwénaëlle, YVEN Laurence

➤ **Commission Agriculture et Environnement** :

Membres extérieurs : KERNINON Laurent, SIMON Gwénaëlle

Approuvé à l'unanimité

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN A DOMICILE – SERVICE DE SOINS DELEGUE

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 31 mars 2008, Madame Nadine BOSSER avait été élue pour représenter la commune au sein du collège des élus de l'Association pour le Maintien à Domicile – Service de Soins.

L'Association recherchant un médecin pour siéger dans son bureau, il est proposé au Conseil Municipal de remplacer Madame Nadine BOSSER par Monsieur Henri ROE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Elit Monsieur Henri ROE, Deuxième Adjoint au Maire, pour représenter la Commune dans le collège des Elus de l'Association pour le Maintien à Domicile – Service de Soins.

- Annule la délibération du 31 mars 2008 relative à l'élection de Madame Nadine BOSSER pour représenter la Commune au sein de cette même association.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur René CALVEZ, Adjoint au Maire en charge de l'Environnement, informe le Conseil Municipal qu'une opération de nettoyage de la côte est programmée pour le samedi 19 avril au matin. Les bénévoles sont invités à se retrouver sur le parking du Sémaphore à 9 h 00.